

# GUIDE DE LA RENTRÉE 24 SCOLAIRE 25



VILLENEUVE  
SAINT-GEORGES

# CALENDRIER SCOLAIRE



## 2024 / 2025

### **RENTRÉE DES CLASSES**

lundi 2 septembre

### **VACANCES DE LA TOUSSAINT**

du samedi 19 octobre  
au lundi 4 novembre

### **VACANCES DE NOËL**

du samedi 21 décembre  
au lundi 6 janvier 2025

### **VACANCES D'HIVER**

du samedi 15 février  
au lundi 3 mars

### **VACANCES DE PRINTEMPS**

du samedi 12 avril  
au lundi 28 avril

### **VACANCES D'ÉTÉ**

fin des cours :  
samedi 5 juillet

# ÉDITO DU MAIRE



Chers parents, chers élèves,

A chaque rentrée scolaire nous mesurons collectivement, et non sans émotion, l'immense responsabilité qui nous incombe pour permettre à nos enfants d'accéder à l'Éducation dans les meilleures conditions en matière de moyens, d'infrastructures et d'égalité du Savoir.

Cette année encore, la préparation de la rentrée scolaire a mobilisé l'ensemble de nos services pour que nos écoles répondent à notre volonté commune d'exigence, de sécurité, d'accessibilité et d'épanouissement de nos élèves.

A cet égard, je tiens donc à saluer le travail d'anticipation, de réactivité et l'implication des agents des services techniques, de la petite enfance, du périscolaire, les ATSEM, ainsi que le corps enseignant, tous ardemment mobilisés durant cet été pour être au rendez-vous de nos attentes à la rentrée.

Au-delà de l'aspect matériel, et de l'investissement personnel de chacun, gardons à l'esprit, que l'école est aussi le lieu où l'on apprend

à vivre avec les autres, c'est-à-dire où l'on apprend à respecter les autres, et c'est à nos élèves qu'appartient ce soin de bâtir un monde tolérant en faisant de leur scolarité l'apprentissage des valeurs de responsabilités et de bienveillance envers leur prochain.

En ce jour si particulier, c'est donc la plus belle mission que nous avons devant nous que de construire l'avenir de notre société en garantissant un accès optimal à l'Enseignement, à l'Éducation et à la Culture des petits Villeneuvois, soyons pleinement conscients que les enfants de la République sont les citoyens de demain.

Je souhaite à tous les élèves, les enseignants, les parents et les personnels de nos services une belle rentrée!

**Philippe Gaudin**

*Maire de Villeneuve-Saint-Georges*

# UNE SEMAINE À L'ÉCOLE



**LES JOURS DE CLASSE SONT LES LUNDIS,  
MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS.**

## ÉCOLES MATERNELLES :

- Anatole France
- Anne Sylvestre
- Berthelot
- Condorcet
- Marc Seguin
- Paul Bert
- Saint-Exupéry

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	MERCREDI
<b>MATIN</b>	
Accueil du matin 7h00 - 8h30	Accueil périscolaire de 7h00 à 19h00
Enseignement 8h30 - 11h30	
Pause méridienne 11h30 - 13h30	
<b>APRÈS-MIDI</b>	
Enseignement 13h30 - 16h30	
Accueil du soir 16h30 - 19h00	

## ÉCOLES MATERNELLES RATTACHÉES AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES AVEC DES HORAIRES DÉCALÉS DE 10 MN :

- Jean de la Fontaine
- Jean Zay
- Paul Vaillant Couturier
- Victor Duruy

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI		MERCREDI
<b>MATIN</b>		Accueil périscolaire de 7h00 à 19h00
Accueil du matin	7h00 - 8h20	
Enseignement	8h20 - 11h20	
Pause méridienne	11h20 - 13h20	
<b>APRÈS-MIDI</b>		
Enseignement	13h20 - 16h20	
Accueil du soir	16h20 - 19h00	

## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- Anatole France
- Anne Sylvestre
- Berthelot
- Condorcet
- Marc Seguin
- Paul Bert
- Saint-Exupéry
- Condorcet A et B
- Saint Exupery A et B

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI		MERCREDI
<b>MATIN</b>		Accueil périscolaire de 7h00 à 19h00
Accueil du matin	7h00 - 8h30	
Enseignement	8h30 - 11h30	
Pause méridienne	11h30 - 13h30	
<b>APRÈS-MIDI</b>		
Enseignement	13h30 - 16h30	
Études dirigées	16h30 - 18h00	
Accueil du soir	18h00 - 19h00	

## LE MOT DE L'ÉLUE



Chers parents, chers élèves,

Le mois de septembre est celui des grandes joies et des déchirements, car il est celui où des enfants se retrouvent en classe avec bonheur après la séparation des grandes vacances, et celui où des enfants plus petits, parfois en pleurs, découvrent leur classe en faisant l'apprentissage de l'autonomie, quittant parfois leurs parents pour la première fois, ainsi, s'il est bien des moments d'émotions collectives marquant nos vies, la rentrée scolaire est incontestablement un de ceux-ci.

Si cette étape fondamentale de la construction de l'individu nous émeut, il nous oblige aussi, et se retrouve dans

notre exigence de qualité pour assurer la continuité pédagogique entre l'enseignement et le périscolaire, s'inscrivant dans une volonté d'améliorations perpétuelles des conditions de vie à l'école.

La municipalité est à votre écoute, soucieuse de vos attentes, heureuse de vous retrouver pour cette rentrée scolaire à laquelle elle a apporté le plus grand soin, vous trouverez à cet effet dans ce guide l'ensemble des informations utiles pour vos démarches auprès des services de la vie scolaire, du périscolaire, de la restauration scolaire y compris de la petite enfance.

À tous les parents, au personnel enseignant, au personnel communal et à tous les élèves villeneuvois je souhaite une belle année scolaire sous le signe de la réussite, de la confiance, et de la bienveillance.

**Cindy Ladislas Dalaize**

*Première adjointe au maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance*

# LE RÔLE D'UN ATSEM

## L'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

L'ATSEM est un agent de la fonction publique territoriale, titulaire du CAP Accompagnement Éducatif de la Petite Enfance (*anciennement CAP petite enfance*) ou du concours d'ATSEM.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du maire et rattaché au service vie scolaire de la direction de l'éducation de la ville. Pendant le temps scolaire, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'école.

# 58

**c'est le nombre d'ATSEM qui interviennent dans les écoles maternelles publiques de la ville.**

Chaque année, la ville affecte des ATSEM, selon la politique de la ville et selon les critères suivants :

- 1 ATSEM pour les MTA (moins de trois ans),
- 1 ATSEM pour 25 enfants en petites sections,
- 1 ATSEM pour 50 enfants en moyennes sections,
- 1 ATSEM en UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme).

Il n'y a pas d'ATSEM affecté en grandes sections, néanmoins le directeur de l'école, responsable fonctionnel, peut demander l'intervention d'un ATSEM ponctuellement.

## SES MISSIONS

- **PÉDAGOGIQUES** : assister les enseignants dans les apprentissages scolaires pendant la classe,
- **ÉDUCATIVES** : participer à l'accueil des enfants, à l'apprentissage de l'hygiène et apporter les soins nécessaires,
- **TECHNIQUES** : assurer la propreté des jeux/jouets et du matériel pédagogique de la classe.

## PENDANT LA JOURNÉE D'ÉCOLE, L'ATSEM

- aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie,
- assure la sécurité et l'hygiène des enfants,
- assiste l'enseignant dans la préparation et la mise en place des activités pédagogiques,
- participe à l'aménagement, l'entretien des locaux et du matériel destinés aux enfants,
- participe à l'accueil des enfants et des parents (*ou responsables légaux*),
- encadre les enfants pendant et après le repas.

### JOURNÉE TYPE D'UN ATSEM DE 8H À 17H15

- ▶ **8h20** (*ou 8h10 pour les maternelles excentrées*)  
Accueil des enfants dans les classes sous la direction de l'enseignant.
- ▶ **8h35 - 11h15** Assistance de l'enseignant et hygiène de l'enfant
- ▶ **11h15 - 13h30** Temps de la pause méridienne et temps du dortoir
- ▶ **13h30 - 14h** Pause ATSEM (*certaines pauses sont décalées jusqu'à 14h30*)
- ▶ **14h - 16h30** Assistance de l'enseignant et hygiène de l'enfant
- ▶ **Après 16h30** Ménage des classes

Horaires types pouvant évoluer selon les postes et les nécessités de service. D'autres tâches sont confiées les jours où il n'y a pas classe (*entretien des jeux/jouets et du matériel pédagogique des écoles*).

# LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

## ACCUEILS DU MATIN À PARTIR DE 7H00

**Chaque école dispose d'un accueil périscolaire ouvert à partir de 7h00 jusqu'à l'ouverture des classes.**

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation composée d'un responsable périscolaire, d'un adjoint et d'animateurs qualifiés diplômés (BAED/BPJEPS LTP, BAFA, CAPPE, ...), qui leur proposent une collation et des activités ludiques.

## LES PETITS DÉJEUNERS

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, **la ville de Villeneuve-Saint-Georges propose le dispositif « petits déjeuners », permettant à tous les enfants inscrits** de prendre un petit déjeuner équilibré et varié dès 7h30, tous les jours, avant le temps scolaire.

## LES DÉJEUNERS

**La pause méridienne est organisée de 11h30 à 13h30 dans toutes les écoles** (de 11h20 à 13h20 pour certaines écoles maternelles). Animateurs, ATSEM et agents de restauration veillent au bon déroulement du repas pour les élèves.

**Les repas, équilibrés, sont élaborés par une diététicienne. Un repas végétarien et un repas sans porc ou classique sont au menu chaque semaine.**

Les menus sont affichés dans chaque école, à la direction de l'éducation et disponibles sur le site [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr).

Dès la rentrée, les familles devront choisir le type de repas souhaité pour toute l'année scolaire 2024-2025, en complétant la «fiche» du dossier périscolaire fourni à la rentrée des classes.

Un règlement intérieur du temps de restauration scolaire est disponible dans les écoles, à la direction de l'éducation et sur le site [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr).

Des bulletins de réservation sont à disposition des familles dans les accueils périscolaires, à la direction de l'Education et sur le site internet de la ville.

## ACCUEILS DU SOIR ET ÉTUDES DIRIGÉES

**En maternelle de 16h30 à 19h00 dans toutes les écoles :** les enfants prennent leur goûter (fourni par les parents) et participent à des activités récréatives encadrées par des animateurs.

**En élémentaire dans toutes les écoles :**

- de 16h30 à 18h : étude dirigée encadrée par des enseignants.
- de 18h à 19h : accueil encadré par des animateurs.

# LES ACCUEILS DE LOISIRS

## **Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont ouverts les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.**

Durant la journée, les enfants sont pris en charge et encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés.

## **Les structures sont ouvertes de 7h00 à 19h00, l'accueil des enfants peut se faire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas sur place.**

- L'arrivée des enfants s'échelonne de 7h00 à 9h00, l'arrivée après 9h00 doit être signalée et rester toutefois exceptionnelle. Les départs des enfants s'échelonnent de 17h00 à 19h00.
- Pour les enfants ne déjeunant pas à l'accueil de loisirs, le départ doit s'effectuer à 11h30 pour le matin et le retour à l'accueil de loisirs à 13h30.

De même que pour les périodes de vacances scolaires, un système d'inscription s'applique pour les mercredis. Des bulletins de réservation sont à disposition des familles dans les accueils périscolaires, à la direction de l'éducation et sur le site internet de la ville.

Chaque famille disposant de son espace personnalisé sur [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr) (*espace famille/compte citoyen*), pourra procéder à la réservation en ligne des journées d'accueil de loisirs des mercredis.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement de l'ensemble des accueils de loisirs. Celui-ci est disponible auprès des structures d'accueil et à la direction de l'éducation.

Les pénalités en cas de retard après 19h s'élèvent à 15€/minute; en cas d'absence injustifiée ou d'inscription le jour J, la majoration est de deux fois le montant selon le quotient familial.

Les accueils de loisirs mixtes	Les écoles concernées
Accueil de loisirs mixtes Condorcet Rue Condorcet - 06.73.04.13.37	Groupe scolaire Anne Sylvestre Groupe scolaire Condorcet Maternelle Victor Duruy Maternelle Paul-Vaillant-Couturier
Accueil de loisirs mixtes Saint Exupéry Rue Saint Exupéry 01.43.89.15.70 / 06.26.69.32.02	Groupe scolaire Paul Bert Groupe scolaire Saint Exupéry Maternelle La Fontaine
Accueil de loisirs mixtes Anatole France 42 avenue Anatole-France - 01.43.82.63.63	Groupe scolaire Berthelot Groupe scolaire Anatole France Groupe Scolaire Marc Seguin Élémentaire Jules Ferry Maternelle Jean Zay

# LA PETITE ENFANCE

Confier son enfant est une étape importante dans la vie de chaque parent mais aussi dans celle du tout-petit. Il permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée.

Pour ce faire, **les modes de garde sur Villeneuve-Saint-Georges se déclinent en accueil collectif ou individuel, à temps plein, partiel ou en accueil occasionnel qui permet de s'adapter aux besoins des familles.**

## LES CRÈCHES COLLECTIVES

### Comment faire une demande de place en crèche ?

Pour toute demande, une inscription préalable doit être effectuée sur [www.valdemarne.fr/creche](http://www.valdemarne.fr/creche)

Lors de cette inscription, les familles sélectionnent une ou plusieurs structures et y intègrent leurs besoins en termes de jours et d'horaires d'accueil.

Attention : il faut impérativement effectuer un renouvellement en ligne après chaque refus en commission pour que le dossier puisse être à nouveau présenté.

- **La crèche municipale de la MAISON DE LA PETITE ENFANCE**  
**Capacité d'accueil** : 30 places en accueil régulier à temps plein ou partiel, et accueil occasionnel  
Accueil de 7h à 18h30 - 5 rue Beauregard - 01.56.32.43.20
- **La crèche départementale RENÉ QUENOUILLE**  
**Capacité d'accueil** : 60 places en accueil régulier à temps plein ou partiel  
Accueil de 7h30 à 19h - rue des Acacias
- **La crèche départementale ROLAND GARROS**  
**Capacité d'accueil** : 60 places en accueil régulier à temps plein ou partiel  
Accueil de 7h30 à 19h - 6 rue Roland-Garros

## LE RELAIS PETITE ENFANCE

**C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des enfants et des assistantes maternelles.**

### Pour les parents :

- Un accueil individualisé, une écoute, des conseils
- Une information sur les différents modes d'accueil sur la ville
- Une aide à la recherche d'une assistante maternelle
- Une aide dans les démarches administratives (*droits et obligations des employeurs...*)

### **Pour les assistants maternels :**

- Une information sur la profession, le statut, la réglementation, l'agrément
- Des rencontres entre professionnels
- Des conseils sur le développement du jeune enfant et sa prise en charge
- Un espace de jeux mis à disposition pour les assistants maternels et les enfants
- Des ateliers d'éveils *(du mardi au vendredi matin sur inscription)*

### **Pour les enfants :**

- Un lieu de socialisation
- Un espace de jeux adapté à leur âge et leurs besoins

**Prise de rendez-vous entre 8h30 et 9h au 01 43 89 08 47  
ou par mail [rpe@villeneuve-saint-georges.fr](mailto:rpe@villeneuve-saint-georges.fr)**

### **Créneaux pour les rendez-vous :**

- Le lundi de 16h à 19h
- Le mercredi de 9h à 12h
- Le jeudi de 14h à 19h
- Le vendredi de 14h à 16h

### **Quelques sites essentiels à connaître pour l'emploi d'un assistant maternel :**

- 
- **Monenfant.fr (CAF)** : recherche d'un assistant maternel
  - **www.valdemarne.fr (rubrique à votre service/enfance et famille/ recherche assistants maternels)** **www.CAF.fr** : recherche et simulation du complément mode de garde
  - **www.pajemploi.ursaff.fr** : démarches administratives liées à l'embauche d'un assistant maternel

## **NOUVEAUTÉ : LAEP, UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS**

Les lieux d'accueil enfants-parents, appelés également LAEP, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. Les enfants de moins de 4 ans et leurs parents, ou l'adulte référent qui les accompagne, y seront accueillis gratuitement et sans inscription.

### **Pour l'enfant, c'est...**

- Lui faire partager des moments de jeu
- Favoriser son expression
- Lui faire découvrir les règles de la vie en société
- L'aider à se séparer de son ou ses parents

### **Pour l'adulte, c'est...**

- Avoir un temps privilégié avec son enfant
- S'exprimer librement
- Partager son expérience avec d'autres parents

2 créneaux LAEP sont ouverts : les lundis de 9h à 11h et mercredis de 15h à 17h au 6 rue Roland Garros dans les locaux du Relais Petite Enfance.

# LES TRANSPORTS À L'ÉCOLE

## TRANSPORT SCOLAIRE

**Un service de transport gratuit est assuré pour les élèves des écoles Jules Ferry, Victor Duruy et Anne Sylvestre qui habitent dans les quartiers Belleplace-Blandin.**

Une carte de transport est délivrée à chaque enfant après réception du dossier complet (*formulaire à récupérer auprès des écoles concernées ou à la direction de l'Éducation*).

	Bus	Niveau scolaire	École fréquentée	Horaire et lieu de départ	Arrivée à l'école
MATIN	Bleu	Maternel	Victor Duruy Anne Sylvestre	7h30 : Arrêt Belleplace	Victor Duruy Anne Sylvestre
				7h45 : Arrêt Blandin	
	Violet	Élémentaire	Jules Ferry	7h40 : Arrêt Belleplace	Jules Ferry
				7h50 : Arrêt Blandin	
	Jaune	Élémentaire	Anne Sylvestre	7h30 : Arrêt Belleplace	Anne Sylvestre
				7h45 : Arrêt Blandin	
	Bus	Niveau scolaire	École fréquentée	Horaire et lieu de départ	Arrivée à ... Selon le trafic
APRÈS-MIDI	Bleu	Maternel	Victor Duruy Anne Sylvestre	16h45 : École A. Sylvestre	17h25 Belleplace 17h30 Blandin
				16h55 : École V. Duruy	
	Violet	Élémentaire	Jules Ferry	16h45 : École J. Ferry	17h25 Belleplace 17h30 Blandin
	Jaune	Élémentaire	Anne Sylvestre	16h45 : École A. Sylvestre	17h15 Belleplace 17h20 Blandin
				18h15 : École A. Sylvestre	

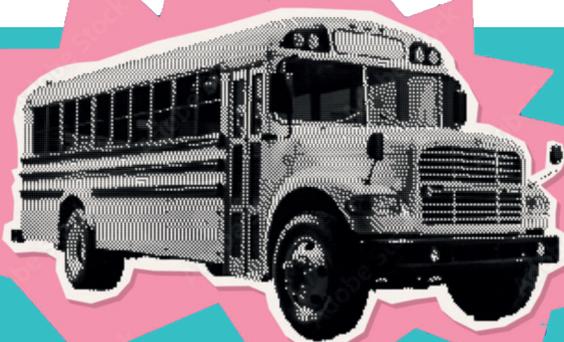
## TRANSPORT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Un car municipal est mis à disposition des enfants d'élémentaire et de maternelle du quartier Triage pour les emmener le matin et les redéposer le soir, les mercredis et vacances scolaires à l'accueil de loisirs Saint-Exupéry.

LE MATIN		
Lieu de ramassage	Horaires	Lieu de dépose
Paul Bert (dès 7h00 à l'accueil périscolaire de l'école Paul Bert)	8h30	Saint-Exupéry

LE SOIR		
Lieu de ramassage	Horaires	Lieu de dépose
Saint-Exupéry	17h50	Paul Bert (jusqu'à 19h00 à l'accueil périscolaire Paul Bert)

Ces horaires peuvent varier de 5 à 10 minutes suivant l'intensité de la circulation.



# L'INSCRIPTION AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

**POUR QUE VOTRE ENFANT PUISSE FRÉQUENTER LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EST OBLIGATOIRE.**

Pour cela, il faut impérativement compléter la « fiche enfant – Activités périscolaires » disponible dans les accueils de loisirs et à la direction de l'Éducation.

## RÉSERVATIONS DES TEMPS D'ACCUEIL

• **Les accueils périscolaires** (*matin, pause méridienne et soir dans les écoles - mercredi, vacances scolaires à la direction de l'Éducation*)

Un système de réservation pour les accueils du matin et du soir est mis en place selon un calendrier défini.

### PÉRISCOLAIRE - PÉRIODE SCOLAIRE (MATIN, MIDI ET SOIR)

PÉRIODE	DU 02 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2024	DU 04 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2024	DU 06 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2025	DU 03 MARS AU 11 AVRIL 2025	DU 28 AVRIL AU 04 JUILLET 2025
OUVERTURE DES RÉSERVATIONS	12 AOÛT 2024				
FIN DES RÉSERVATIONS	06 SEPTEMBRE 2024	31 OCTOBRE 2024	03 JANVIER 2025	28 FÉVRIER 2025	18 AVRIL 2025
DATE LIMITE D'ANNULATION	15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE				

### ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDIS

PÉRIODE	DU 02 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2024	DU 04 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2024	DU 06 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2025	DU 03 MARS AU 11 AVRIL 2025	DU 21 AVRIL AU 04 JUILLET 2025
OUVERTURE DES RÉSERVATIONS	12 AOÛT 2024				
FIN DES RÉSERVATIONS	06 SEPTEMBRE 2024	31 OCTOBRE 2024	03 JANVIER 2025	28 FÉVRIER 2025	18 AVRIL 2025
DATE LIMITE D'ANNULATION	15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE				

### ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES

PÉRIODE	TOUSSAINT	NOËL	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ
	DU 21 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2024	DU 23 DÉCEMBRE 2024 AU 03 JANVIER 2025	DU 17 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2025	DU 14 AVRIL AU 25 AVRIL 2025	DU 07 JUILLET AU 28 AOÛT 2025
OUVERTURE DES RÉSERVATIONS	12 AOÛT 2024				
FIN DES RÉSERVATIONS	20 SEPTEMBRE 2024	22 NOVEMBRE 2024	17 JANVIER 2025	14 MARS 2025	06 JUIN 2025
DATE LIMITE D'ANNULATION	15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE				



## LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial permet de déterminer votre participation financière aux activités périscolaires et extrascolaires (*restauration, accueils du matin et du soir...*). Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes qui le composent :

$$\text{Quotient familial de la ville} = \frac{[(\text{revenus annuels imposables}/12) + \text{prestations familiales mensuelles}]}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

**Pour faire calculer votre quotient familial, vous devez prendre rendez-vous à la direction de l'éducation jusqu'au 18 octobre 2024.**

Documents à fournir pour la constitution de votre dossier sont à présenter en original et en copie :

- Dernier avis d'imposition des personnes composant le foyer ;
- Une attestation de paiement des allocations familiales de moins de trois mois ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Le livret de famille ou acte de naissance de moins de trois mois.

**Les familles qui n'effectueront pas cette démarche durant les délais impartis seront assujetties par défaut à la tranche la plus élevée. La direction de l'Éducation ne procédera pas au calcul rétroactif du quotient familial.**

## LES FACTURES

Les activités périscolaires et extrascolaires sont facturées le mois suivant. Elles sont regroupées sur une même facture, transmise au domicile de la famille en début de mois.

### Différents modes de paiement sont proposés :

- en ligne à partir de votre espace famille via l'espace citoyen sur [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr). Le mode d'emploi pour créer votre espace famille est disponible sur le site de la ville et à la direction de l'Éducation.

Tranche	Quotient familial en €	Restauration	Accueils périscolaires			ALSH m
			Matin	Soir maternel	Soir élémentaire <sup>(1)</sup>	Journée (sans repas)
1	Jusqu'à 250	0,50€	0,65 €		0,51 €	2,16€
2	de 251 à 350	0,95€	1,01 €		0,80€	2,83€
3	de 351 à 450	1,54€				
4	de 451 à 550	1,82€	1,35€		1,07€	3,94€
5	de 551 à 650	2,22€				
6	de 651 à 750	2,50€	1,69€		1,33€	5,10€
7	de 751 à 850	2,97€				
8	de 851 à 950	3,40€				
9	de 951 à 1050	3,99€				
10	de 1051 à 1150	4,51€				
11	plus de 1151	5,15€				
Non Villeneuvois		6,12€	2,03€		1,59€	6,12€

(1) Accueil du soir élémentaire à partir de 18h

(2) Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée

(3) Une réduction de 50% sur ces barèmes sera applicable durant les mois de petites vacances scolaires

(4) Des abattements sont prévus : -10% pour le 2ème enfant, à partir du 3ème enfant - 15%

Pour l'ensemble des accueils, des pénalités de retard sont appliquées sur la tarification, lorsque les familles viennent chercher leur(s) enfant(s) au-delà de 19h. Il en est de même pour les vacances scolaires, lorsque la réservation n'a pas été effectuée dans les délais impartis ou en cas d'absence injustifiée.

**À défaut, vous avez la possibilité de vous rendre à la direction de l'Éducation pour régler vos factures par les moyens suivants :**

- prélèvement automatique (*adhésion sur simple demande*)
- chèque
- carte bancaire

mercredi et vacances		étude dirigée (forfait au mois) <sup>(3)</sup>			Séjours de vacances (tarif journalier) <sup>(4)</sup>
	½ Journée (sans repas)	1 enfant	2 enfants <sup>(2)</sup>	3 enfants et plus <sup>(3)</sup>	
	1,08 €	19,48 €	18,41 €	17,32 €	17,00 €
	1,41 €	22,22€	21,21€	20,34€	25,30€
	1,97€	24,90€	23,71 €	22,57€	31,50€
	2,56€	27,13€	25,98€	24,83€	37,70€
					40,00€
					44,00€
	3,06€	32,55€	31,17€	29,80€	

**Possibilité d'annulation 15 jours avant**

Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires	Tarifs
Retard après 19h	5€ par ¼ d'heure par enfant
ALSH (vacances scolaires)	Tarifs
Absence non justifiée dans les délais (48h)	Majoration doublée selon quotient familial
Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation)	

# LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

## **GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE**

36 avenue Anatole France  
Maternelle : 01 43 89 81 10  
Élémentaire : 01 43 89 08 42

## **GROUPE SCOLAIRE ANNE SYLVESTRE**

1-3 rue Paul Verlaine  
Maternelle : 01 45 65 18 48  
Élémentaire : 01 56 32 98 01

## **GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT**

32 rue Curie  
Maternelle : 01 43 82 35 83  
Élémentaire : 01 43 89 08 69

## **GROUPE SCOLAIRE CONDORCET**

Rue Condorcet  
Maternelle : 01 43 89 03 44  
Élémentaire A : 01 43 89 02 92  
Élémentaire B : 01 43 86 41 96

## **ÉCOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE**

Rue Albert Camus  
01 43 82 25 60

## **ÉCOLE MATERNELLE JEAN ZAY**

8 allée Mozart  
01 43 89 41 88

## **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY**

48 rue Henri Janin  
01 43 89 34 87

## **GROUPE SCOLAIRE MARC SEGUIN**

111 avenue Anatole France  
Maternelle : 01 43 89 06 94  
Élémentaire : 01 43 89 12 22

## **GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT**

Maternelle - Place Mouliérat :  
01 43 82 28 34  
Élémentaire - 36 bis avenue de Choisy :  
01 43 89 05 32

## **ÉCOLE MATERNELLE PAUL VAILLANT COUTURIER**

Parc de Beauregard  
01 43 89 05 58

## **GROUPE SCOLAIRE SAINT EXUPÉRY**

8 rue Saint Exupéry  
Maternelle : 01 43 89 14 15  
Élémentaire A : 01 43 89 13 35  
Élémentaire B : 01 43 82 63 60

## **ÉCOLE MATERNELLE VICTOR DURUY**

12 rue de Garibaldi  
01 43 86 59 40

# LES CRÈCHES COLLECTIVES

## LA CRÈCHE MUNICIPALE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Adresse : 5 rue Beauregard  
94190 Villeneuve-Saint-Georges  
Accueil de 7h à 18h30

## LA CRÈCHE DÉPARTEMENTALE RENÉ QUENOUILLE

Adresse : 7/9 rue des acacias  
94190 Villeneuve-Saint-Georges  
Accueil de 7h à 19h

## LA CRÈCHE DÉPARTEMENTALE ROLAND GARROS

Adresse : 6 rue Roland Garros  
94190 Villeneuve-Saint-Georges  
Accueil de 7h à 19h

## LE RELAIS PETITE ENFANCE

Adresse : 6 rue Roland Garros  
94190 Villeneuve-Saint-Georges

## DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Service affaires scolaires et périscolaires

29 rue Henri-Janin

01 71 34 60 03

[enfance@villeneuve-saint-georges.fr](mailto:enfance@villeneuve-saint-georges.fr)

[viescolaire@villeneuve-saint-georges.fr](mailto:viescolaire@villeneuve-saint-georges.fr)

### HORAIRES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 13h30 à 17h30.

### HORAIRES DE LA RÉGIE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

- Les lundis de 13h30 à 17h.
- Les mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Fermé le jeudi toute la journée.

